

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Identificateur du produit** : **PERMAFLOW V-2**

**Utilisation du produit** : Produit chimique pré/co-injection

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom et adresse du fabricant**:  
The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.  
1265 Fewster Drive  
Mississauga, Ontario, Canada  
L4W 1A2  
(905) 625 0311

**Nom et adresse du fournisseur**:  
Se référer au fabricant

**No tél. d'urgence** : (613) 996-6666 (CANUTEC)      **CATÉGORIES SIMDUT** : Non réglementé.

### SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

| <u>Ingrédients</u> | <u>No CAS</u> | <u>% poids</u> | <u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u><br><u>(inh. rat.)</u> | <u>DL<sub>50</sub> (mg/kg)</u> |                        |
|--------------------|---------------|----------------|---|--------------------------------|------------------------|
|                    |               |                |   | <u>(Oral, rat)</u>             | <u>(cutané, lapin)</u> |
| Propylène glycol   | 57-55-6       | 7.0 - 13.0     | P/D   | 21 800                         | 20 800                 |

### SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

**État physique** : Liquide.

**Odeur** : Odeur parfumée.

**Apparence** : Liquide rose-orangée pâle, légèrement fluorescent, transparent

**Seuil de l'odeur** : P/D      **pH** : 9,5 - 10,5

**Point d'ébullition** : 99 - 101°C (210 - 214°F)      **Densité** : 1,025 - 1,035

**Point de fusion/congélation** : P/D      **Coefficient de répartition eau/huile** : P/D

**Tension de vapeur (mm Hg @ 20° C / 68° F)** : P/D      **Solubilité dans l'eau** : Complet

**Densité de vapeur (air = 1)** : > 1      **Taux d'évaporation (BuAe = 1)** : < 1

**% de volatilité** : 96

### SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Conditions d'inflammabilité** : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes.

**Point d'éclair** : > 93°C (> 200°F)

**Point d'éclair (méthode)** : TCC      **Température d'auto-inflammation** : P/D

**Limite d'inflammabilité inférieure, %** : P/D      **Limite d'inflammabilité supérieure, %** : P/D

**Moyens d'extinction** : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

**Sensibilité aux chocs et aux décharges électrostatiques** : P/D

**Procédés de lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

**Risques d'incendie et d'explosion**

- : Risque de formation de vapeurs inflammables si la matière est chauffée au-dessus du point d'éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone et d'azote.

---



---

**SECTION V - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**


---



---

- Stabilité / Réactivité** : Stable aux températures et pressions ambiantes. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions de réactivité** : Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes.
- Matières incompatibles** : Agents oxydants forts, acides et bases.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 4.

---



---

**SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**


---



---

**\*\*\* Voies d'exposition et effets aigus/chroniques \*\*\***

| <u>Limites d'exposition</u> |                  |             |                 |             |
|-----------------------------|------------------|-------------|-----------------|-------------|
| <u>Ingrédients</u>          | <u>ACGIH TLV</u> |             | <u>OSHA PEL</u> |             |
|                             | <u>TWA</u>       | <u>STEL</u> | <u>PEL</u>      | <u>STEL</u> |
| Propylène glycol            | *10 mg/m3        | P/D         | P/D             | P/D         |

\*Note: La limite TLV d'ACGIH énumérée ci-dessus pour le propylène glycol est la limite WEEL d'AIHA.

- Voies d'exposition** : Contact avec la peau; Contact avec les yeux; Ingestion; Inhalation.

**Propriétés irritantes du produit**

- : Risque d'être légèrement irritant pour les yeux et la peau.

**Effets nocifs aigus éventuels**

- Inhalation* : Une irritation mineure risque de se développer si exposé à des vapeurs ou brouillards chauffés.
- Peau* : Risque de causer une légère irritation de la peau.
- Yeux* : Un contact direct risque de causer une légère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piqûre et le larmolement.
- Ingestion* : L'ingestion de grandes quantités risque de causer la nausée, le vomissement, la diarrhée ainsi que la dépression du système nerveux central.

**Effets chroniques**

- : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau.

**Cancérogénicité**

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction**

- : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

**Téragénicité**

- : N'est pas sensé être un téragène.

**Mutagénicité**

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Sensibilisation à la matière**

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

**Matières synergiques**

- : P/D

**Conditions médicales aggravées par une surexposition**

- : Affections cutanées déjà existantes.

---



---

**SECTION VII - PREMIERS SOINS**


---



---

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

---



---

**SECTION VIII - MESURES DE PRÉVENTION**


---



---

- Nettoyage des déversements** : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Rincer avec de l'eau tout résidu dans le secteur du déversement. Placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement (voir ci-dessous). Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Méthodes pour l'élimination** : Manipuler selon les recommandations énumérées ci-dessous. L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

**\*\*\*ÉQUIPEMENT DE PROTECTION\*\*\***

- Ventilation et mesures d'ingénierie** : Aucun exigé en conditions normales. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation mécanique suffisante pour maintenir les limites d'exposition inférieures aux TLV.
- Protection respiratoire** : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé.
- Protection de la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Aucun exigé en conditions normales. En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence doivent être à proximité du secteur de travail. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.


**\*\*\*MANUTENTION ET ENTREPOSAGE\*\*\***

- Mesures de manutention** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des acides et autres matières incompatibles. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences pour l'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Renseignements spéciaux en matière d'expédition**

| Informations réglementaires                     | No ONU    | Nom d'expédition | Classe         | Groupe d'emballage | Étiquettes  |
|---|-----------|------------------|----------------|--------------------|---|
| le Canada (TDG)                                 | None      | Non réglementé.  | non réglementé | aucun(e)           |  |
| le Canada (TDG)<br>Informations supplémentaires | Aucun(e). |                  |                |                    |   |

---



---

**SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION**


---



---

**PERMAFLOW V-2**

Date de préparation de la fiche (mm/dd/yyyy): 01/16/2007

Page 4 de 4

**Légende** : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
CAS: Chemical Abstract Services  
IARC: International Agency for Research on Cancer  
MSHA: Mine Safety and Health Administration  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NTP: National Toxicology Program  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
STEL: Short Term Exposure Limit  
TCC: Tagliabue Closed Cup  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Threshold Limit Values  
TWA: Time Weighted Average  
WEEL: Workplace Environmental Exposure Level  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références** : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2006.  
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2007.  
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données  
CCInfoWeb 2007 (Chempendium et RTEC).  
4. Fiche signalétique du fabricant.

**Date de préparation de la fiche (mm/dd/yyyy)**

: 01/16/2007

**Préparée par:**

**The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.**

1265 Fewster Drive

Mississauga, Ontario, Canada L4W 1A2

Phone (905) 625 0311

<http://www.dodgeco.com>

**FIN DU DOCUMENT**